

# Programme

## FORMATION OBLIGATOIRE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

<b>Durée</b>	3 ou 5 jours
<b>Lieu</b>	En présentiel dans vos locaux ou à distance via un système de visioconférence (1 jour maximum)

<i>Public</i>	<i>Objectifs</i>
Cette formation est destinée aux membres élus titulaires ou suppléants du Comité social et économique et aux membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail. Aucun pré-requis n'est demandé aux participants.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les attributions, les moyens et le fonctionnement du Comité</li><li>• Connaître les obligations légales et réglementaires en matière d'hygiène, de santé, sécurité et conditions de travail</li><li>• Participer à la politique de prévention des risques de l'entreprise</li></ul>

<i>Méthodologie</i>	<i>Evaluation</i>
<p>La formation combine des exposés théoriques, des temps d'échange et des exercices pratiques : quiz, cas pratiques et mises en situation.</p> <p>Des supports visuels (diapositives, vidéos, documents annexes) sont utilisés pour illustrer les concepts et faciliter la compréhension des participants.</p>	<p>L'évaluation des acquis est effectuée tout au long de la formation dans le cadre des exercices proposés.</p> <p>À la fin de la formation, les participants recevront un questionnaire de satisfaction et un certificat de réalisation délivré par l'organisme de formation.</p>

# Contenu

## **Introduction**

La notion de santé, sécurité et conditions de travail

## **JOUR 1 - Enjeux, acteurs et fonctionnement du Comité social et économique**

### **1. Les enjeux en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

### **2. Les acteurs internes et externes matière de santé, sécurité et conditions de travail**

### **3. Le rôle du Comité social et économique en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

- La composition du Comité social et économique
- Les missions du Comité social et économique
- Le fonctionnement du Comité social et économique
- Les moyens du Comité social et économique

### **4. L'articulation avec la Commission santé, sécurité et conditions de travail**

## **JOUR 2 - Identifier les principales obligations en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

### **1. L'obligation de sécurité de l'employeur**

- Définition
- Les responsabilités de l'employeur
- Les règles en matière d'hygiène et de sécurité

### **2. La démarche de prévention des risques professionnels**

- Les piliers de prévention
- Les principes de prévention
- L'identification des dangers et des risques
- L'évaluation des risques : le document unique d'évaluation des risques professionnels

# Contenu

## **JOUR 3 - Être acteur de la prévention des risques professionnels**

### **1. Différencier accident de travail et maladie professionnelle**

- L'accident du travail
- La maladie professionnelle
- L'accident de trajet

### **2. Agir dans le cadre du droit d'alerte**

### **3. Mener des enquêtes**

### **4. Réaliser des inspections**

## **JOUR 4 - Identifier les risques psychosociaux et agir**

### **1. Les risques psychosociaux**

- Définition : stress, harcèlement...
- Les facteurs de risques
- Les conséquences
- Le rôle du Comité social et économique

### **2. La qualité de vie et des conditions de travail**

## **JOUR 5 – Analyser les informations en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

### **1. Le programme de prévention**

### **2. L'information et la consultation du Comité social et économique**

### **3. Les informations en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

- Les documents et registres obligatoires
- Les indicateurs en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- La base de données économiques, sociales et environnementales